

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 7

Ont pris part à la délibération : 7

Convocation : 08.09.16

Affichage : 22.09.16

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le dix-neuf septembre deux mil seize à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU, Madame Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacques MARION donne procuration à Michel LEBLANC, Messieurs Christian LEFRANCOIS, Maurice STIEMBERT.
Mesdames Geneviève TESTA et Isabelle LEROY.

ABSENT :

Monsieur Ludovic Drieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 4 août 2016
- Demande exceptionnelle d'élagage par la commune d'Auvers, proposition de signer une convention
- Travaux accessibilité :
 - demande de subvention
 - travaux sur la cour de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité
- Restauration Autel du chœur de l'église avec le financement des dons récoltés par la Fondation du Patrimoine
- Décoration du bourg en fin d'année, proposition d'un budget en investissement
- Ecole primaire : état d'avancement du dossier
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 août 2016 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2016-45 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'ELAGAGE PAR LA COMMUNE D'AUVERS-PROPOSITION DE SIGNER UNE CONVENTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire d'Auvers a sollicité l'intervention exceptionnelle (entre la 2^{ème} quinzaine de septembre et la 1^{ère} quinzaine d'octobre) des services techniques de la commune d'Apperville pour des travaux d'élagage sur la voirie de la commune d'Auvers.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et de signer avec la commune d'Auvers une convention en tous points similaire à celle signée avec la commune de Picauville en 2016.

Après débat à l'unanimité les membres présents acceptent la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer avec la commune d'Auvers une convention de prestation de services pour les travaux d'élagage de sa voirie communale.

2016-46 : TRAVAUX ACCESSIBILITE - DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait pour réaliser les travaux d'accessibilité des ERP bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Stéphane TRAVERT, député de notre circonscription.

Il propose en outre d'ajouter aux travaux déjà retenus lors de la séance du 4 juillet 2016 l'aménagement de la cour de la Mairie avec un cheminement permettant l'accessibilité à la rampe d'accès de la salle du conseil et du secrétariat et la réalisation d'une place de stationnement adapté.

Une première estimation de ces travaux a été faite à 11 458,33 € HT.

Si on retenait ces aménagements, le total des travaux d'accessibilité des ERP serait porté 22 003,48 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir ce montant de 22 003,48 € pour solliciter auprès de Monsieur Stéphane TRAVERT une demande de subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Après délibération à l'unanimité les membres présents acceptent le principe d'ajouter aux travaux d'accessibilité des ERP retenus à la séance du 4 juillet 2016 les aménagements de la cour de la mairie proposés par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter auprès de Monsieur Stéphane TRAVERT, député de la Manche, une demande de subvention au titre de sa réserve parlementaire.

2016-48 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications du budget 2016 de la façon suivante pour l'achat d'une tondeuse :

Investissement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|------------|
| Article | Montant | Article | Montant |
| 2158- Autres installations, matériel et outillage | + 1 350,00 € | 021 – Virement à la section de fonctionnement | 1 350,00 € |

Fonctionnement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------------|--------------|----------|---------|
| Article | Montant | Article | Montant |
| 615221- Bâtiment publics | - 1 350,00 € | | |
| 023 Virement à la section d'investissement | 1 350,00 € | | |

2016-49 : RESTAURATION DE L'AUTEL DU CHŒUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le but de le sauvegarder de restaurer l'autel du chœur de l'église. Cette restauration peut être financée par une subvention du Conseil départemental et le reste à charge par un prélèvement sur les dons reçus par la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. Plusieurs devis ont été réalisés.

Après présentation du plan de financement et étude des devis à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de restaurer l'autel du chœur et l'autorise à solliciter auprès du conseil départemental une subvention.

Sont retenus pour sa restauration :

- pour la menuiserie Monsieur Philippe DELAROQUE pour le montant de 1 909,92€ HT
- pour la dorure Madame J.M.D HUE pour le montant de 4 773,00€ HT.

2016-50 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Pour le financement de la restauration de l'autel du Chœur de l'église, Monsieur le Maire propose aux membres présents un avenant à la convention signée avec la Fondation du Patrimoine le 16 mai 2014.

| SOURCE | MONTANT H.T. | | |
|----------------------------------------------|-------------------|----------------|-----|
| | Montant sollicité | Montant obtenu | % |
| <u>Fonds publics :</u> | | | |
| Direction régionale des affaires culturelles | | | |
| Région | | | |
| Département | 3 341,00 | | 50% |
| Commune | | | |
| <u>Fonds privés</u> | | | |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--|-----|
| Dons collectés par l'association | 3 341,92 | | 50% |
| Mécénat/ prix de concours... | | | |
| Total H.T. | | | |
| Intervention complémentaire de la Fondation calculée dans la limite de 15% du montant HT des travaux. Et sur la part restant à la charge du maître d'ouvrage moins les subventions et dons de mécénat perçus au titre du projet | | | |
| TOTAL H.T. | 6 682,92 | | |
| TVA | 1336,68 | | |
| Total T.T.C. | 8 019,60 | | |

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant à la convention avec la Fondation du Patrimoine.

2016-51 : DECORATION DU BOURG EN FIN D'ANNEE, PROPOSITION D'UN BUDGET EN INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir pour la décoration du bourg lors des fêtes de fin d'année des décors de candélabres avec tous les accessoires nécessaires à leur fixation et leur alimentation. Le coût de l'acquisition de l'ensemble de ces éléments a été estimé à 1 110,00 € HT.

A l'unanimité les membres présents acceptent la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à procéder au virement des crédits nécessaires au compte 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique ».

2016-47 : NOMINATION DE DELEGUES SIRP LES TROIS CHENES « COMPETENCES BATIMENTS »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner dès à présent les délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique associant les communes d'APPEVILLE, AUVERS et MEAUTIS qui prend la dénomination « SIRP LES TROIS CHENES ».

Vu les statuts du syndicat article 13.1 : pour la compétence bâtiments scolaires, la seule transférée à ce jour, la commune d'Appeville sera représentée par deux délégués.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité décide de nommer les délégués suivants:

- Monsieur LEBLANC Michel.
- Madame LEGALLOIS Laetitia.

2016-52 : REPORT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE :

Considérant que la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire impose d'attendre un accord pour commencer les travaux, Monsieur le Maire propose aux membres présents de reporter ces travaux sur les deux prochains exercices. Un agenda d'accessibilité programmée devra être proposé à Monsieur le Préfet pour approbation à cet effet.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à déposer un agenda d'accessibilité programmée auprès de Monsieur le Préfet.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 00.

Les jours, mois et an que dessus.

